departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 13 décembre 1996

Votants: 42

Convocation du Conseil Municipal:

le 29 Novembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 16 Décembre 1996

Convention entre la Ville de Niort et l'Association des Fovers des Jeunes Travailleurs de la Ville de Niort

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers:

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Christiane ROUSSELLE, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés:

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D96486

Direction Ressources Humaines

Convention entre la Ville de Niort et l'Association des Foyers des Jeunes Travailleurs de la Ville de Niort

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

L'installation provisoire d'une partie des Services Municipaux au Centre Municipal Pagnol dans les locaux loués jusqu'ici à la SMACL, a conduit à chercher, à proximité, un établissement susceptible de fournir aux agents municipaux le repas de midi.

La convention ci-jointe fixe les conditions d'accueil du personnel municipal dans les établissements relevant de l'Association des Foyers des Jeunes Travailleurs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

(M. Gérard GAUDUCHON, Président de l'Association des Foyers des Jeunes Travailleurs, n'ayant participé ni au débat ni au vote).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 41
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 1

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

Ordre du jour